

## **Formation**



Assurer la formation de toutes les personnes et des organisations participant au sauvetage alpin représente l'une des principales missions du Secours Alpin Suisse.

Le présent document rassemble les différents niveaux de cours, les fonctions ainsi que les exigences correspondantes en termes de formation.

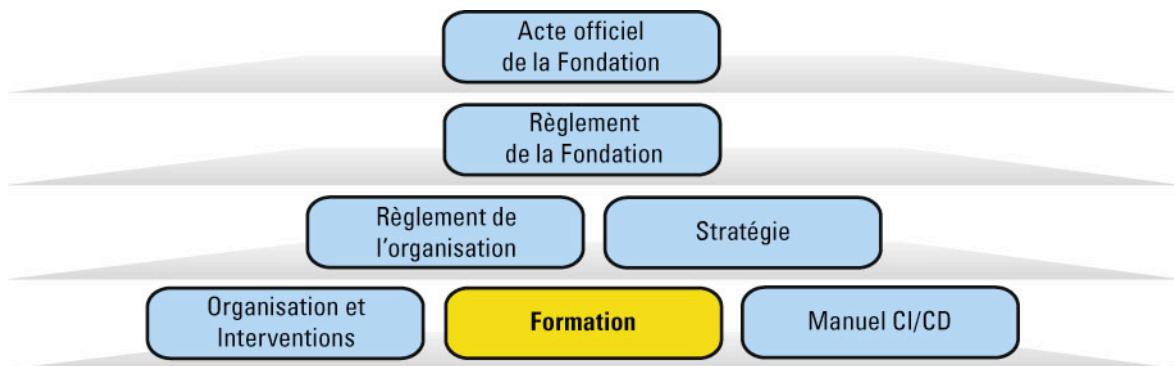
Une fondation de



Club Alpin Suisse CAS  
Club Alpino Svizzero  
Società Alpina Svizzera  
Club Alpin Svizzer



## Classement dans la hiérarchie de la documentation:



## Principes généraux

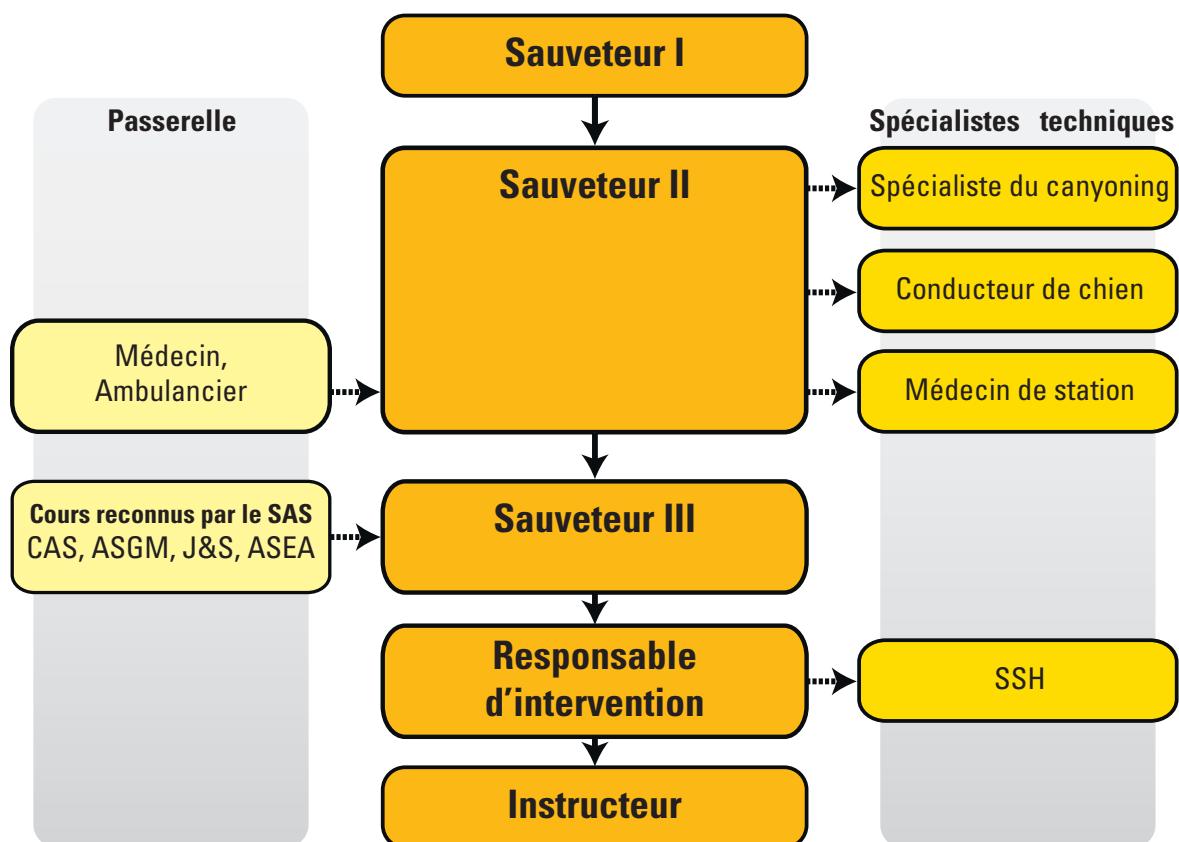
La formation de base des sauveteurs a lieu dans le cadre de la fonction correspondante ou via une organisation partenaire reconnue (passerelle). La distinction entre les différents niveaux Sauveteur I à III tient compte des spécificités locales du personnel et des stations de secours.

Le chef des secours est responsable de la formation du service de sauvetage. Il définit, en collaboration avec les instructeurs de son association régionale, les points forts à traiter dans le programme pour sa zone d'intervention. Afin de l'épauler dans la mise en œuvre du cursus, le chef des secours peut faire appel à des sauveteurs de niveau III dans son équipe, des spécialistes ou des instructeurs du SAS.

Les fonctionnaires nouvellement choisis (chef des secours, préposé aux secours, responsable du matériel, etc.) suivent un cours d'introduction dédié à leurs activités et à leurs devoirs. Si besoin est, le SAS peut organiser des formations (continues) afin de compléter les connaissances des fonctionnaires spécifiques à leur mission, sachant qu'ils ne bénéficient pas de cours sur la technique de sauvetage.

## Cursus du sauveteur

Le cursus du sauveteur présente une évolution entre le niveau I et le titre d'instructeur, avec des possibilités de passerelles et de suivre une formation spécialisée.



## Sauveteur I

### Compétences

Sur proposition du préposé, le chef des secours définit le nombre de Sauveteurs I à enrôler.

**Pré-requis** pour être intégré à une station de secours en tant que Sauveteur I:

- Solides connaissances de la région dans la zone géographique de la station de secours
- Capacité à évoluer sur le terrain, même en dehors des sentiers balisés

### Formation de base

- Aucune formation obligatoire

Sont désignés par le grade de **Sauveteur I** au sein d'une station de secours, les membres qui sont capables de:

- se charger de tâches connexes pour aider l'équipe (ex. disposant de connaissances particulières sur une zone reculée ou de relations avec les entreprises et/ou autorités locales)
- de mener, le cas échéant et au vu de la situation géographique, lors de recherches d'envergure ou d'interventions dans des régions reculées, une opération (responsable d'intervention ad hoc)
- d'organiser et de gérer le site d'une catastrophe ou d'un accident, de manière autonome et à l'improviste.

### Assurance qualité & formation continue

Ces personnes ne doivent pas obligatoirement suivre de formation (continue).

Pré-requis	Formation de base	Niveau de fonction	Assurance qualité et Formation continue
Connaissances locales, aisance sur le terrain	Aucune formation obligatoire	<b>Sauveteur I</b>	Exercices d'intervention facultatifs

## Sauveteur II

### Compétences

Sur proposition du préposé, le chef des secours définit le nombre de Sauveteurs II à former.

**Pré-requis** pour être intégré à une station de secours en tant que Sauveteur II:

- être un(e) montagnard(e) actif/-ve
- disposer au minimum d'une formation de premiers secours
- être disponible pour des interventions et cours de sauvetage

### Formation de base

- Cours de sauvetage dans la station
- Cours médical dans la station

Sont désignés par le grade de **Sauveteur II** au sein d'une station de secours, les membres qui:

- connaissent leur propre territoire régional
- maîtrisent les bases de l'utilisation du matériel technique au sein de l'équipe
- disposent d'une formation médicale de base récente
- connaissent la procédure d'alarme et savent diriger une intervention

### Assurance qualité & formation continue

Ces personnes doivent obligatoirement participer à deux exercices par an au minimum dans le cadre de leur formation (continue). L'une des formations doit être effectuée sous forme d'exercice.

Pré-requis	Formation de base	Niveau de fonction	Assurance qualité et Formation continue
Alpiniste actif/ve, formation de premiers secours	Cours de sauvetage/Station Cours médical/Station	Sauveteur II	Au min. un cours de sauvetage/Station par an Au min. un exercice de sauvetage/Station par an

## Sauveteur III

### Compétences

Sur proposition du chef des secours, l'association régionale définit le nombre de sauveteurs III à former.

**Pré-requis** pour être intégré à la formation de Sauveteur III:

- avoir été Sauveteur II ou équivalence de par l'expérience professionnelle ou une autre activité (ex. guide de montagne, aspirant, responsable de groupe J+S dans les disciplines alpinisme et ski de randonnée, moniteur de randonnée du CAS, pisteur, spécialiste alpin de l'armée, etc.)
- être disponible pour des interventions et cours de sauvetage
- être membre d'une station de secours

### Formation de base

- Cours de sauvetage Hiver
- Cours de sauvetage Eté

Sont désignés par le grade de **Sauveteur III** au sein d'une station de secours, les membres qui:

- maîtrisent l'utilisation du matériel technique de manière autonome
- peuvent diriger de petits groupes opérationnels
- savent transmettre les techniques de sauvetage lors de cours organisés dans une station
- remplissent les fonctions de Sauveteur niveau II

### Assurance qualité & formation continue

Ces personnes participent tous les trois ans à une formation (continue) obligatoire et se rendent à nouveau aux cours régionaux Eté ou Hiver. De plus, les Sauveteurs III se doivent de suivre à deux formations organisées par sa station ou le service de sauvetage.

Pré-requis	Formation de base	Niveau de fonction	Assurance qualité et Formation continue
Sauveteur II ou cours reconnus par le <b>SAS</b>  CAS, ASGM, J&S, ASEA	Cours de sauvetage Hiver  Cours de sauvetage Eté	<b>Sauveteur III</b>	Un cours de sauvetage Eté ou Hiver tous les 3 ans  Au min. un cours de sauvetage/Station par an  Au min. un exercice de sauvetage/Station par an

## Responsable d'intervention

### Compétences

Sur proposition du chef des secours, l'association régionale définit le nombre de Responsables d'intervention à former.

**Pré-requis** pour être intégré à la formation de Responsable d'intervention:

- être un bon Sauveteur de niveau III disposant d'une formation solide

### Formation de base

- Cours de responsable d'intervention

Sont désignés par le grade de **Responsable d'intervention** au sein d'une station, les membres qui:

- sont aptes à mener une intervention avec une station de secours
- être prêt à effectuer un service de piquet pour une station de secours

### Assurance qualité & formation continue

Ces personnes participent tous les trois ans à un cours Eté, Hiver ou de Responsable d'intervention. De plus, les Responsables d'intervention se doivent de suivre deux formations organisées par sa station ou le service de sauvetage.

Pré-requis	Formation de base	Niveau de fonction	Assurance qualité et Formation continue
Sauveteur III	Cours de responsable d'intervention	<b>Responsable d'intervention</b>	<p>Un cours de sauvetage Eté ou Hiver ou de Responsable d'intervention tous les 3 ans</p> <p>Au min. un cours de sauvetage/Station par an</p> <p>Au min. un exercice de sauvetage/Station par an</p>

## Instructeur

### Compétences

Le SAS définit le nombre d'instructeurs à former, sachant que les associations régionales choisissent leurs candidats.

**Pré-requis** pour être intégré à l'équipe d'instructeurs:

- être un responsable d'intervention chevronné et/ou
- disposer de compétences spécifiques dans un domaine précis, grâce à l'expérience professionnelle ou une autre activité

**L'instructeur SAS** s'engage, pendant une longue période, à mettre ses connaissances techniques à disposition de l'équipe d'instructeurs. Il :

- prend part aux réunions de travail et préparations aux cours
- fait partie de l'équipe d'encadrement technique pour les cours régionaux et les formations spécialisées
- définit, en concertation avec les chefs des secours, les points forts de la formation

### Assurance qualité & formation continue

Ces personnes participent chaque année à une réunion de travail du SAS et font partie de l'équipe d'encadrement technique d'un cours régional.



## Spécialistes techniques

### Compétences

Le SAS définit le nombre de spécialistes à former, sachant que les associations régionales choisissent leurs candidats.

**Les pré-requis, formation de base et continue** des spécialistes techniques dépendent de leur fonction et font l'objet d'une définition individuelle. Tous les spécialistes se doivent de suivre une formation continue obligatoire de manière récurrente tous les un à trois ans.

Pré-requis	Formation de base	Spécialistes techniques	Assurance qualité et Formation continue
Test de Responsable d'intervention	Cours de base SSH	<b>SSH</b>	Formation continue annuelle SSH
Test de Sauveteur II	Cours de Chien d'avalanche et/ou de recherches du le terrain	<b>Conducteur de chien d'avalanche</b> <b>Conducteur de chien de recherches sur le terrain</b>	Un cours de sauvetage Eté ou Hiver tous les 3 ans Au moins un cours de sauvetage/Station par an
Test de Sauveteur II	Cours de canyoning	<b>Spécialiste du canyoning</b>	Confirmation LW (avalanche) tous les 2 ans Confirmation GS (terrain) tous les 2 ans
Médecin Infirmier secouriste	Cours médical	<b>Médecin de station</b>	Formation continue tous les 3 ans
			Formation continue tous les 3 ans

## **Dispositions conclusives**

Le Conseil de fondation du Secours Alpin Suisse a décidé que le présent document est entré en vigueur au 25.03.2009 et a déclaré son contenu contraignant pour tous les domaines du SAS.

La Direction promulgue les dispositions transitoires et exécutoires pour les différentes fonctions et cursus.